

Panorama de presse

Articles parus dans

Espaces **NATURELS**

Problématiques Natura 2000

Contrats
Financements
Charte
DocOb
Concertation
Animation
Métier



© J. Trédignon

● Contrat Natura 2000 bon anniversaire?

Il y a un an, le site de la Camargue gardoise (Gard) innovait. On assistait à la signature d'un des premiers contrats Natura 2000, entre l'État et un Groupement agricole d'exploitation en commun (Gaec). Une contractualisation qui porte sur 75 ha de roselière (contre 865 ha sous contrat MAE¹ 1966-2001). Premier bilan. Contrasté...

La zone de protection spéciale de 5 700 hectares du site de la Camargue gardoise abrite 30 à 60 % des effectifs nicheurs nationaux de héron pourpré et 10 à 15 % des populations mâles chanteurs de butor étoilé. Sur ce même territoire, le chiffre d'affaire, lié à l'exploitation du roseau atteint les deux millions d'euros et l'on peut constater une dégradation des roselières, habitats de ces oiseaux d'eau. Un travail en concertation, associant scientifiques de la Tour du Valat, chambre d'agriculture du Gard, syndicat mixte/opérateur du site, professionnels de la filière et Parc régional de Camargue a permis d'identifier les facteurs contribuant à cette dégradation et de définir les conditions dans lesquelles ces activités humaines doivent être maintenues et encouragées. Les niveaux d'eau, de sel et les conditions d'emploi des engins de coupe sont notamment pris en compte. L'élaboration du contrat type et des cahiers des charges a pris plus d'un an au sein de ce groupe de travail. Ce contrat type a fait l'objet d'une validation en Comité de pilotage local Natura 2000. En fait, la démarche est très largement inspirée de la démarche CTE². L'instruction se base

1. Mesures agri-environnementales
2. Contrat territoriaux d'exploitation

sur un diagnostic technique associant exploitant, techniciens et scientifiques. La particularité de ce contrat est un dédoublement de l'aide propriétaire-exploitant : le premier volet touche les propriétaires et concerne la gestion du foncier et de l'eau, le deuxième volet (exploitant) concerne la pratique de la récolte du roseau.

La mise en œuvre du contrat individuel est soumise à un diagnostic technique préalable associant bénéficiaires, scientifiques, services instructeurs et opérateur. Un suivi est également associé à la contractualisation. La

Côté finances

Le contrat vise à rééquilibrer les effets négatifs d'une exploitation qui ne laisserait plus de place aux fonctions écologiques de la roselière. Le cahier des charges propose deux types de mesures : obligatoires et optionnelles. La mesure « Engagement, aménagement et gestion de l'eau » concerne le propriétaire (61 €/ha/an). Elle préconise un assec estival qui vise à mieux minéraliser les sols. La mesure « Exploitation écologique » s'adresse à l'exploitant (46 €/ha/an). Celui-ci s'engage à maintenir une bande non coupée de 10 m en bordure des pièces d'eau et à utiliser des moyens de coupe exerçant une faible pression sur le sol. Dans les zones de colonies de hérons, le maintien sur pied de la roselière est obligatoire (interdiction de coupe et de brûlage). Pour favoriser les aires de nidification, les mesures optionnelles visent le maintien de zones non coupées et le remplacement de la coupe à la machine par la coupe manuelle depuis un radeau. Les primes sont financées intégralement par le Fonds de gestion des milieux naturels et le Fond européen d'orientation et de garantie agricole (Feoga). ■



méthodologie complète est en cours de finalisation, mais sa mise en œuvre risque d'être repoussée compte tenu de la faiblesse des crédits de la Diren.

Contractualisation

« Attention à l'élaboration de cahiers des charges lourds avec beaucoup de contraintes ; bien cibler les objectifs et bien peser le gain pour les habitats » explique Olivier Navarro, chargé de mission. « Parfois, une mesure discutable pour les habitats peut permettre de favoriser l'adhésion du bénéficiaire. Aussi, à condition bien sûr qu'elle ne soit pas défavorable à la conservation des habitats, cela vaut le coup d'y réfléchir ».

Des difficultés ? « La plus importante fut d'ordre relationnel.

Tout d'abord, des refus de principe contre Natura 2000 ou encore contre les aides publiques risquant de perturber la libre concurrence. Il faut également évoquer les négociations autour des dates de coupe ou de la clause "pas d'emploi de pesticides". Nous sommes face à un échec relatif. Il est assez difficile de cerner les raisons pour lesquelles les exploitants n'ont pas vraiment adhéré. Peut-être eut-il fallu associer les propriétaires à l'élaboration du contrat type. À l'usage, il apparaît que les informations ne sont pas relayées avec la plus grande fidélité par les membres du comité de pilotage et les élus du comité syndical. Objectivement, il est difficile de trouver des griefs contre le programme. Il y a une grande transparence de l'opérateur, le comité de pilotage se positionne

chaque année sur le programme d'actions, les études finalisées y sont présentées, les contrats types soumis, plusieurs groupes de travail multipartenaires amorcent la réflexion le plus en amont possible, les acteurs locaux ne sont jamais écartés. Mais le lobbying des anti-Natura 2000 et de la Fédération de chasse est excessivement plus efficace que la démarche de concertation menée par le syndicat et ses partenaires ». ■

HÉLÈNE DUBAELE - ATEN
OLIVIER NAVARRO

>>> Olivier Navarro

Syndicat mixte pour la gestion de la Camargue gardoise • Route des Iscles - Gallician • 30600 Vauvert • Tél. : 04 66 73 52 05 • Fax : 04 66 73 52 16 • Mél : a.scam@wanadoo.fr <http://www.camarguegardoise.com>

DÉBROUSSAILLAGE MÉCANIQUE
ENTRETENU PAR PÂTURAGE.

© J.M. Billet

témoignage

Jean-Michel Pirastru
Chargé de mission,
Agence publique du Massif des Alpilles

« Natura 2000 : Du concret et vite ! »

Dans le Massif des Alpilles, la signature des contrats Natura 2000 tardaient à se concrétiser. Après l'épisode obligé des justifications successives et des discours rassurants pour obtenir la validation du document d'objectifs, il importait de passer rapidement à la phase de réalisations concrètes sous peine de donner raison aux plus ardents opposants de Natura 2000. Donner vie à ce fameux principe d'action, telle était l'urgence ! Il a donc fallu trouver d'autres solutions pour que, dès 2004, les quatre premiers chantiers puissent démarrer. Axées sur la réhabilitation d'habitats naturels prioritaires (habitats ouverts à pelouses sèches et à genévriers), ces actions ont été rendues possibles grâce à des cofinancements du Conseil régional Paca et à un partenariat avec un lycée agricole proche en quête de chantiers pédagogiques. 25 hectares ont ainsi été traités.

Ces chantiers ont permis de faire converger un intérêt pour la faune et la flore (stations botaniques protégées notamment), un intérêt paysager, un intérêt pédagogique pour les élèves et les ouvriers en insertion, un intérêt pour la prévention des incendies (diminution de la masse combustible), un intérêt pour la chasse (favorables aux lapins et perdrix) et pour l'élevage (pénétration et circulation des troupeaux qui viennent pâturer).

Bénéficiant d'une reconnaissance locale, ces réalisations servent de « vitrines » pour convaincre les futurs ayants droit intéressés par les contrats Natura 2000.

Ainsi, une dizaine de contrats devraient voir le jour dans les prochains mois. Parmi les plus avancés, deux vont concerner des mises en tranquillité de chauves-souris ; un, touche le déséquipement de sites d'escalade en partenariat avec la fédération d'escalade. ■

Mél : agencepubliquemassifalpillles@wanadoo.fr

Contrats Natura 2000 accouchement difficile

Fin 2002, trois premiers contrats Natura 2000 étaient signés. Un chiffre correct, dans un contexte expérimental, explique Annick Bourdon déléguée à la Direction de la nature et du paysage. D'ailleurs, dès 2003, le rythme s'est accéléré : 72 contrats sont engagés, ils concernent 55 contractants dans 19 régions. Le budget, qui s'élève à plus de 2,3 millions euros, transite via le Fonds de gestion des milieux naturels (FGMN) et le Fonds européen d'orientation de garantie agricole (Feoga).

Chaque début d'année, le ministère interroge ses Dires sur leurs besoins en matière de contrats Natura 2000. Il ouvre ensuite des enveloppes de droits régionaux et les communique au préfet de Région. Au préalable, les fonds ont été versés au Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (Cnasea), organisme agréé pour verser les fonds Feoga aux contractants.

Le fait que le contrat soit signé ne signifie pas nécessairement que le document d'objectifs est exemplaire. Annick Bourdon constate que certains Docob « ont été achevés sans que le cahier des charges soit opérationnel. D'autres font l'objet d'un consensus entre acteurs locaux, administrations ou scientifiques, et n'ont pas été suivis de contractualisation, malgré des candidats ».

Autre difficulté : la lisibilité du document d'objectif n'est pas toujours aisée et transforme le montage du contrat en véritable casse-tête. Si la pose d'une grille (mesure du contrat) sur une grotte pour faciliter l'hibernation (objectif) des chauves souris (espèces), apparaît cohérente, l'achat d'un 4X4 (mesure demandée) pour conserver des mares temporaires l'est beaucoup moins. Dans les faits on s'aperçoit que de nombreux cahiers des charges sont « squelettiques », ils manquent de références alors qu'ils sont supposés être une déclinaison pratique du Docob. Le ministère a même dû en réécrire certains. Il est vrai que réunir toutes les conditions de réussite relève d'une alchimie délicate : Il faut « s'entendre sur les sites prioritaires à contractualiser entre l'opérateur et la Diren, mobiliser les contractants, achever un document d'objectifs opérationnel, le faire valider par le Comité de pilotage local, le faire accepter par le préfet y compris dans ses aspects budgétaires avec des coûts établis et recevables ». Dans un contexte financier morose, qui risque de perdurer en 2005, le doublement du nombre des contrats est annoncé en 2004. Mais l'avenir de Natura 2000 dépend aussi de la stabilité des emplois d'animateurs. ■

Hélène Dubaele - Aten

helene.dubaele@espaces-naturels.fr



Les pratiques pastorales ont un impact sur l'avifaune

L'étude menée à Nohèdes et Jujols dévoile que les dynamiques pastorales et paysagères jouent un rôle important sur l'évolution des communautés d'oiseaux. Elle renforce la légitimité de l'élevage. Elle montre que dans le cadre d'une gestion des espèces, les oiseaux peuvent être utilisés comme bio-indicateurs des pratiques pastorales afin de hiérarchiser les actions prioritaires.



TARIER PÂTRE
SAXICOLA TORQUATA

Depuis bientôt un siècle, dans un contexte de déprise agricole généralisé, on constate un appauvrissement de la variété des paysages montagnards méditerranéens. Sous l'effet de la déprise et de l'évolution des pratiques pastorales, les paysages ouverts entretenus autrefois par l'homme et son troupeau laissent place à des milieux de plus en plus embroussaillés et forestiers, provoquant une modification des écosystèmes ouverts. Or, l'étude menée sur les communes de Nohèdes et Jujols montre que les dynamiques pastorales et paysagères jouent un rôle important sur l'évolution des communautés d'oiseaux. L'approche pluridisciplinaire de cette recherche repose sur une étude historique du pastoralisme local, sur un ensemble de relevés ornithologiques et sur l'utilisation d'une étude diachronique comparée de la végétation entre 1953 et 2000¹. Ce sont des relevés ornithologiques (points d'écoute) et l'identification des habitats préférentiels des

espèces qui ont permis de caractériser les différents cortèges d'oiseaux. Ils ont, du même coup, mis en évidence l'enjeu de conservation qui pèse sur ces milieux pour le maintien des oiseaux d'intérêt patrimonial. Sur un total de 39 espèces recensées, 15 bénéficient d'un statut patrimonial (tableau 1).

En effet, en croisant ces résultats avec ceux de l'étude diachronique de la végétation (carte 2) et en prenant en compte le contexte historique de l'élevage, on différencie deux types d'évolutions paysagères :

- Nohèdes est caractérisée par une dynamique de transition. Ce village a subi une profonde transformation. On note le passage rapide d'un paysage de pelouses à celui de landes (-1 080 ha en cinquante ans) et de formations boisées (+ 649 ha) causé essentiellement par un déclin de l'élevage et un arrêt des brûlages. En cin-



Les pratiques pastorales ont un impact sur l'avifaune

1. Roura i Pascual N. 2002 - Evolucio de la vegetacio en un paisatge rural de muntanya : sud del massis de Madres i el Mont-Coronat. Pirineus orientals (1953-2000). Universitat de Gerone, Réserve naturelle de Nohèdes. 182 p.

* En rouge les espèces bénéficiant d'un statut patrimonial européen, national ou régional classées par structures de végétation ; soit quinze espèces sur un total recensé de trente-neuf.

quante ans, l'avifaune des milieux ouverts a pratiquement disparu au profit d'espèces liées aux landes telles l'accenteur mouchet, ou la fauvette pitchou.

A contrario, Jujols est marquée par une dynamique à deux vitesses : une progression des ligneux (+ 233 ha) mais également la conservation d'une surface plus élevée des pelouses (241 ha) grâce à un élevage plus soutenu et une politique plus forte de brûlage dirigé.

Cette pratique a permis le maintien d'une avifaune spécifique des milieux ouverts à caractère steppique et pyrophile tel le pipit rousseline.

Ces dynamiques paysagères entraînent un changement de composition dans la communauté d'oiseaux : d'une part les espèces des milieux ouverts à forte valeur patrimoniale régressent alors que les espèces forestières plus communes gagnent du terrain.

On peut s'interroger sur les menaces qui pèsent sur le maintien durable des populations d'oiseaux reconnues pour leur caractère patrimonial. La légitimité de l'élevage en montagne en est renforcée.

Dans le cadre d'une gestion des espèces et de leurs habitats, l'utilisation des oiseaux en tant que bio-indicateurs des pratiques pastorales et des dynamiques



paysagères, en relation avec une lecture historique de la végétation, permettraient de mieux localiser et de caractériser les enjeux puis de hiérarchiser les actions prioritaires. Cette démarche peut être un outil précieux pour la prise de décision dans le cadre d'un plan de gestion d'une réserve naturelle ou pour une mesure expérimentale Natura 2000. ■

FREDERIC BLANC

DOCTORANT GÉOGRAPHIE DE L'ENVIRONNEMENT.

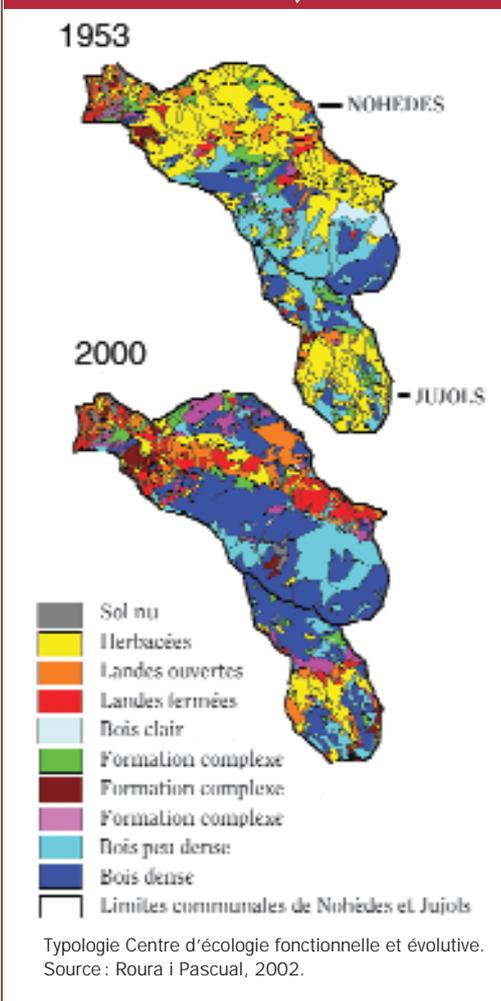
>>> Université Toulouse-Le-Mirail
Mél. fredblanc@tele2.fr

TAB. 1. RÔLE DES DYNAMIQUES PAYSAGÈRES SUR L'ÉVOLUTION DES COMMUNAUTÉS D'OISEAUX



Pelouse	Landes ouvertes	Landes fermées	Bois
Alouette lulu*	Fauvette mélanocéphale		Fauvette à tête noire
Pipit rousseline*	Fauvette passerinette		Mésange noire
Traquet oreillard*	Fauvette à lunettes*		Rouge-gorge
Monticole de roche*	Tarier pâtre*		Pic épeiche
Alouette des champs*	Coucou gris		Mésange bleue
Traquet motteux*	Bruant fou		Pouillot véloce
	Bruant zizi		Pinson des arbres
	Tarier des prés*	Accenteur mouchet	Mésange charbonnière
	Perdrix rouge*	Fauvette pitchou*	Grive draine
	Bruant ortolan*	Fauvette grisette	Merle noir
	Pie-grièche écorcheur*	Pipit des arbres	Troglodytes mignon
	Pie-grièche à tête rousse*	Linotte mélodieuse	Mésange à longue queue
		Hipolais polyglotte	Venturon montagnard*
		Rouge-queue noir	Serin cini
6 espèces	19 espèces		14 espèces

CARTE 2. ÉVOLUTION DIACHRONIQUE DE LA VÉGÉTATION



Gestion des sites Natura 2000 en milieux ouverts, humides et aquatiques

DES RÉFÉRENTIELS TECHNIQUES VONT PARAÎTRE. Afin d'assurer la bonne gestion des sites Natura 2000, dans un cadre contractuel, chaque intervenant doit pouvoir disposer, dès la signature du contrat, d'un cadrage technique et financier des mesures de gestion proposées. Répondant à ce besoin, des référentiels technico-économiques sont en cours d'élaboration. Ils reprennent chacun des grands types de milieux, en fonction du découpage proposé par les cahiers d'habitats.

Pour l'opérateur, l'utilisation de ces référentiels facilite grandement l'élaboration des cahiers des charges. En effet, ils identifient les mesures dont la pertinence pour la conservation des espèces et habitats a été validée par l'expérience et la recherche.

Ils offrent aussi des références pour établir les itinéraires techniques et le chiffrage des coûts. Les opérateurs pourront ainsi cibler plus aisément les priorités de conservation.

Concrètement, l'élaboration de ces référentiels utilise et valorise les expériences acquises par les gestionnaires d'espaces naturels, notamment les opérateurs de Docob. Elle concerte les différents partenaires socioprofessionnels, associatifs et scientifiques et s'organise sous l'égide d'un comité de pilotage.

La première étude a porté sur les milieux forestiers. Achevée fin 2003, elle a d'ailleurs servi de base à la rédaction de la circulaire du 24/12/04 relative à la gestion des sites¹. D'autres réflexions abordent à présent la gestion des milieux ouverts, humides et aquatiques. Ce travail, confié en septembre 2004 à un groupement de bureaux d'études, aboutira fin 2005. Après une phase documentaire, des réunions régionales ont eu lieu de juin à septembre. Elles ont permis aux experts régionaux de confronter les résultats de l'étude aux expériences et spécificités de leur région.

Les champs d'investigations portent essentiellement sur l'articulation du contrat Natura 2000 (pris en charge par le Medd) avec les dispositifs agro-environnementaux² d'une part, et avec les modalités de gestion des milieux humides et aquatiques, d'autre part (ce deuxième point en lien avec les réglementations et la directive cadre sur l'eau).

L'étude comporte aussi une dimension prospective puisque les règlements de financements européens pour la période 2007-2013 font actuellement l'objet de discussions entre les États membres et la Commission européenne. Ils paraîtront d'ici fin 2005³. ■

>>> Contact : isabelle.jannot@ecologie.gouv.fr



1. Sur demande auprès d'Isabelle Jannot.
2. S'appuyant sur les CAD, la PHAE (prime herbagère agro-environnementale).
3. C'est le cas notamment pour le Fonds européen pour le développement rural.

Au fur et à mesure des rencontres...

Les gens changent

La concertation est un processus qui induit des changements dans l'univers mental des participants. Ces évolutions fondamentales concernent l'ensemble des acteurs en présence.



essentiellement par les agriculteurs céréaliers, les propriétaires fonciers et par un député devenu leur porte-parole.

Pour sortir de l'impasse, les opérateurs ont alors mis en sourdine les enjeux écologiques pour donner plus de place aux préoccupations des acteurs de la concertation. Ils ont modifié les formats de discussion pour les adapter à ces enjeux territoriaux; ils ont intégré dans la légende de la carte des objets non naturalistes; ils ont construit des propositions d'action pour tenir compte de ces préoccupations... Durant cette phase de construction d'un projet de territoire, les opérateurs ont évolué d'une position de « traducteur » de la loi à celle de « médiateur » entre les divers intérêts en présence. Ils ont donné une large place aux savoirs des acteurs eux-mêmes, ce qui a eu pour effet de modifier les asymétries de pouvoir et de connaissance au sein du dispositif. Ayant modifié leur compréhension des enjeux et ayant acquis une plus grande confiance dans le processus, les plus fermes opposants à Natura 2000 ont consenti à jouer le jeu: leur représentant est ainsi devenu porte-parole de la concertation elle-même...

Apprentissages et résultats

Cependant, alors que ces changements favorables étaient à l'œuvre, la nécessité de respecter des échéances pour la livraison du plan de gestion a engagé les opérateurs dans une course contre la montre: les discussions entre experts ont pris le pas sur les discussions plus informelles pour produire la liste des actions et leurs modalités techniques d'application, avec le risque de désolidariser l'ensemble des partenaires du produit final... Cette phase d'expertise illustre la difficulté qu'il y a à concilier une politique exigeant une réponse en termes de résultats, avec le temps et les compétences à mobiliser pour « prendre soin » de situations de changements instaurées par la concertation.

Car ce sont bien les apprentissages qui s'opèrent au sein de ces situations qui permettent l'évolution des points de vue et la construction des accords. En « prendre soin » suppose de mettre en œuvre des formats de discussion et des compétences de facilitation qui permettent l'émergence d'un débat technique, de mobiliser les connaissances comme une ressource pour apprendre et de créer les conditions institutionnelles et politiques d'un vrai débat démocratique. ■

PATRICK STEYAERT - CHERCHEUR INRA SAD

Que se passe-t-il lorsqu'un groupe est en situation de concertation? Il faut comprendre la dynamique de la situation d'interaction sociale générée par la concertation et identifier ce qui en contraint ou facilite le développement. La confrontation des points de vue entre une diversité d'acteurs amène ceux-ci à transformer leur manière de « penser » « leur » réalité (en l'occurrence, la relation entre leurs activités et le fonctionnement de l'écosystème sur lequel elles se développent). Cette transformation est une condition nécessaire aux changements de pratiques et de comportements.

En Charente-Maritime

Le suivi de la concertation autour du site Natura 2000 de Rochefort en Charente-Maritime permet de donner corps à cette perspective. L'histoire de cette concertation peut être organisée autour de trois phases clés qui apportent des éclairages sur les facteurs qui ont favorisé ou non son bon déroulement. Le processus de concertation a démarré avec la présentation des limites de site et des objectifs écologiques par des spécialistes de l'environnement. Ils se sont appuyés, pour ce faire, sur les listes d'espèces et d'habitats des directives européennes et sur des inventaires biologiques. Parallèlement, les opérateurs du site ont organisé des réunions d'information du public qu'ils ont invité à participer librement à des réunions de travail. Durant ces événements, la référence principale à des savoirs naturalistes et l'existence de limites de site préétablies ont installé la concertation dans une phase de conflit, porté

LA PREMIÈRE ÉTAPE A INSTALLÉ LA CONCERTATION DANS UNE PHASE DE CONFLIT. POUR SORTIR DE L'IMPASSE, LES OPÉRATEURS ONT ALORS MIS EN SOURDINE LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES POUR DONNER PLUS DE PLACE AUX PRÉOCCUPATIONS DES ACTEURS DE LA CONCERTATION.

>>> Mél: steyaert@stlaurent.lusignan.inra.fr



>>> Mares de gabion

Deux chasseurs souscrivent un contrat Natura 2000

Il est des expériences simples, qui suivent leur petit bonhomme de chemin mais qui, finalement, sont des plus constructives. Dans le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin, chasseurs et techniciens ont travaillé de concert pour protéger les mares de gabion. L'éclosion de cette concertation date du diagnostic biologique du site Natura 2000. La



gestion des mares de gabion (environ 600 ha sur les 30 000 de zones humides) y apparaît comme un enjeu particulier. Ces pièces d'eau, d'un intérêt biologique indéniable, représentent une surface aquatique potentiellement importante dans une zone humide essentiellement

constituée de prairies. Par ailleurs, ces mares sont régulièrement soumises à des pratiques traumatisantes pour la biodiversité (assec après la saison de chasse, utilisation de produits phytosanitaires). Dès la validation du document d'objectifs, le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin et la Fédération départementale des chasseurs de la Manche se sont attelés au sujet.

Sur la base de travaux de stagiaires (accueillis dans les deux structures) chargés d'éclaircir les relations entre végétation et modes de gestion et d'une enquête auprès des propriétaires de gabion, un ensemble de recommandations techniques a été défini par les techniciens du Parc et de la Fédération puis validé par les élus de la Fédération. Les mesures les plus contraignantes ont été rassemblées pour former le cahier des charges d'un contrat Natura 2000.

Forts de cette position commune, Fédération et Parc ont invité les propriétaires à des réunions d'information. Avec plus de 200 personnes présentes, l'opération a eu un vif succès. Les débats, parfois animés, ont permis de discuter de gestion des milieux naturels et d'ancrer (ou au moins de commencer à ancrer) le nébuleux et antipathique terme Natura 2000 dans du concret. Dans les mois qui ont suivi, une fiche de recommandations techniques a été éditée, elle est diffusée par la Fédération. Enfin, deux chasseurs ont souscrit un contrat Natura 2000 et deux autres mares sont candidates pour 2006. ■

NICOLAS FILLLOL - PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

>>> Mél : nfillol@parc-cotentin-bessin.fr



© Cren Limousin

Chargée de mission Natura 2000 au Conservatoire régional des espaces naturels du Limousin, Nathalie Le Chalony anime les réunions de mise en œuvre des documents d'objectifs. Dans ce cadre, elle utilise des techniques d'animation dites innovantes.



Des outils innovants po

Rencontre avec
Nathalie Le Chalony
CHARGÉE DE MISSION NATURA 2000

Apprivoiser le silence

Vous avez l'habitude de travailler avec des personnes d'horizon et de culture très divers... Vous utilisez des techniques d'animation peu classiques. On m'a parlé de métaplan : de quoi s'agit-il ?

Le métaplan est une technique d'animation comme une autre, aussi avant d'en parler, je veux préciser que pour animer une réunion, il faut, d'abord, la « sentir ». Il faut chercher à savoir quel type d'ambiance, quel type de rapports humains vous souhaitez créer. Je ne cherche pas la même chose dans une réunion administrative, cadrée, et lors d'une rencontre qui réunit des propriétaires ou des exploitants. Une réunion se prépare aussi en amont. Il m'arrive de chercher le contact privilégié et régulier avec une personne ressource, le président d'une association par exemple. J'attends que ce soit lui qui me propose d'aller « manger un morceau » ou de réunir les membres de son association afin de continuer la discussion avec eux.

À l'inverse, lors des réunions programmées, je réfléchis beaucoup sur le lieu et sur la place dans l'espace. Ce n'est pas neutre, un lieu. Dans tel endroit, je verrai tout le monde, dans tel autre je serai en retrait... Je procède à une préparation mentale qui me permet de m'adapter pendant la réunion elle-même. Faut-il rester debout ? S'asseoir autour de la table ? En fonction de l'atmosphère, j'adapte mon comportement.

Ensuite, vous réfléchissez sur la manière de faire ?

Il existe tout un panel de techniques d'animation, je ne les connais pas toutes, mais elles correspondent à des objectifs de production différents. Il m'est fréquemment arrivé d'utiliser le métaplan. Il s'agit d'une technique de petits papiers. Je la mets en œuvre lorsque j'ai des groupes de réflexion thématiques à animer.

Comment cela se concrétise-t-il ?

Récemment, nous avons travaillé sur la gestion des landes du secteur. Je soumetts donc la question à mon groupe de travail : que peut-on mettre en place d'un

point de vue agricole ? Le monde paysan est-il intéressé pour récupérer ces landes et les mettre en pâture ? Dans quel cadre ? Peut-on s'entendre entre les mesures écologiques et les impératifs agricoles ? L'objectif de la réunion ainsi exprimé, mon rôle est double : intégrer des éléments qui me sont inconnus – en effet, je ne suis pas agricultrice – et ne pas perdre de vue mes impératifs écologiques.

Je demande alors à chacun d'inscrire des mots clés sur des papiers. J'insiste sur la notion de mots clés, et non de phrases à rallonge... Le mot pâturage par exemple est un mot clé.

Je récupère ensuite ces papiers. Je les lis, un à un, et nous essayons de les classer et de les ordonner. Il s'agit de regrouper les mêmes idées. Généralement, la discussion s'engage. Elle permet de faire ressurgir les différents problèmes et surtout d'y répondre. Du papier et un *paper board* sont nos outils de travail.

C'est une méthode très intellectuelle. Elle impose de s'éloigner du sujet avant d'y revenir. Comment est-ce ressenti par des gens très pragmatiques, comme les agriculteurs ? N'y a-t-il pas un rejet, une incompréhension ?

Cela dépend des groupes. Les professionnels du tourisme, par exemple, sont rompus à ce genre d'animation et cela ne pose aucun problème. Dans une réunion de travail agricole ou forêt, c'est un peu plus difficile. Au début, les gens se regardent, l'air de dire : « Qu'est-ce qu'on fait là, à quoi joue-t-on ? » Dans ce cas, je réexplique le principe, puis je m'écarte, quitte à laisser le silence s'installer.

Un silence qui dure longtemps ?

Deux, trois minutes... Oui, c'est long. Mais je suis persuadée que les moments de silence ont leur importance. J'ai d'ailleurs fait un travail sur moi-même pour accepter ce silence. Au début, c'était franchement difficile, je le vivais comme une agression. Mais j'ai compris que c'est un temps de maturation de la part du groupe et je m'impose de ne pas rompre ce silence. Il se passe toujours quelque chose au bout du compte : soit quelqu'un demande une précision, soit les membres commencent à écrire. Je n'ai jamais eu affaire



1. Programme national de formation des chargés de mission Natura 2000 et d'agents de développement, démarche de formation-action d'équipes territoriales. >>> www.natura2000.espaces-naturels.fr

2. On trouvera une présentation synthétique de ces outils et d'autres dans l'ouvrage collectif *Agriculture et Environnement, 36 fiches pour la formation et le développement*, Educagri Editions, 1999.



ur animer les groupes

2005 - DIVERSES RÉUNIONS EN LIMOUSIN.

à quelqu'un qui se lève, mécontent. Finalement, je crois que c'est une forme de respect : une manière de dire au groupe « Vous avez la main ».

Tous ces mots sur des bouts de papier, tous ces concepts en vrac, comment les assembler pour conduire la réflexion ?

Ce n'est pas forcément la partie la plus simple. C'est un exercice sans filet, je suis obligée de faire une synthèse en temps réel. Difficile ! D'autant qu'il faut rester très pragmatique. Je dis souvent : « Concrètement, on fait quoi ? » Je m'attache à faire valider des priorités.

Cela suscite beaucoup de participation ?

C'est là l'intérêt. À chaque idée, il y a des réactions, les gens ne sont pas d'accord et chaque mot est l'objet d'une discussion. Mais je dois aussi gérer le temps, une réunion ne peut pas durer plus de deux heures, au-delà les participants décrochent.

Quelles sont les limites de ce type d'outil ?

Un, l'ampleur de la réunion. Une quinzaine de personnes, c'est un maximum. Ensuite, il faut des thématiques de réflexion assez précises et très concrètes. Ce type d'outil sied à une réflexion collective et contradictoire débouchant sur des décisions. Généralement, c'est une technique qui fait sourire. J'ai quelquefois des petits papiers provocateurs. Dans ce cas, je prends sur moi. Mais surtout, ce n'est qu'un outil parmi d'autres. Quand je suis avec un groupe socioprofessionnel, comme une association de chasse par exemple, j'utilise d'autres techniques d'animation.

Vous êtes-vous déjà sentie en danger ?

Dans ce type de réunion, on peut facilement se sentir remis en cause. Cependant, j'ai appris à faire le distinguo. Aujourd'hui, je sais que ce n'est pas moi qui suis visée mais l'animatrice ou la procédure sur laquelle je travaille. Cela aussi demande une certaine préparation psychologique.

Quelle est la plus grande qualité de cet outil ?

La démarche pédagogique qu'il suscite. C'est une vraie démarche de formation au sens où elle déclenche quelque chose dans la tête de l'autre. Il s'approprie et mûrit le questionnement. Avec ce type d'outil, la concertation devient une formation collective, susceptible de faire évoluer les pratiques. ■

RECUEILLIS PAR MOUNE POLI

>>> Mél : nlechalony@conservatoirelimousin.com

>>> Des outils participatifs Instaurer une connivence

La concertation d'accord, mais comment s'y prendre, nous demandent les professionnels qui participent à des sessions de formation¹ ? Au-delà des outils et méthodes d'animation, la réponse est déjà contenue dans leur participation. En effet, le mixage des publics (espaces naturels, développement local, collectivités, réseaux associatifs, services de l'État...) recrée la complexité des situations de terrain. Ce qui est vécu au sein du groupe reproduit en partie ce qui se passe « en vrai » ! Or, il apparaît que l'animation d'une véritable concertation est avant tout un état d'esprit ! D'ailleurs, dans un groupe en formation, on repère vite les personnes dont la personnalité et la vision du métier leur donnent une posture tournée vers la concertation : ceux qui savent que l'autre détient une part de vérité qu'ils n'ont pas et dont ils ont besoin.

Comment s'y prendre ?

Ceci dit, la question des outils, des méthodes d'animation subsiste. Alors parlons-en. Il ne s'agit pas de détailler chaque technique², mais de les évoquer afin de donner l'envie au lecteur d'en savoir plus et, peut-être, de participer à un stage. En revanche, il est loisible de mettre en avant les points communs de ces méthodes. Car toutes placent le participant en situation de création collective ; toutes semblent s'éloigner de la problématique originelle pour mieux y revenir ; toutes prennent en compte la réalité psycho-sociologique des individus et des groupes, toutes permettent de « construire » en connaissance de cause.

En effet, pour ériger une solution collective, il est essentiel de mettre en lumière la logique qui pousse chacun d'entre nous à agir. On pourra donc, par exemple, demander au groupe de dessiner un « diagramme de Venn », c'est-à-dire un schéma sous forme d'ensembles inclus ou non l'un dans l'autre. Chaque ensemble représente une logique d'actions, certaines s'agrègent alors que d'autres s'opposent. Le schéma final, le dessin pourrait-on dire, permet au

groupe de visualiser et donc de prendre conscience du degré d'implication de chaque acteur vis-à-vis de la problématique et, du type d'interaction entre acteurs. Il est intéressant aussi de s'interroger sur les systèmes de représentations socioculturelles des acteurs. En effet, chacun d'entre nous est porteur de valeurs qui marquent nos prises de décision, même s'il n'y a pas de déterminisme direct entre nos représentations et nos actes. Une méthode consiste à demander à chacun de dessiner un blason. Celui-ci doit exprimer les valeurs indispensables à respecter dans l'action à mettre en œuvre. Ce visuel est ensuite présenté au groupe qui compare, discute... et élabore un blason collectif. Ce faisant, il se met d'accord sur les valeurs qu'il souhaite défendre au travers de l'action commune. En revanche, au moment de recueillir des avis et des opinions, on pourra utiliser le métaplan (technique des petits cartons évoquée dans la page de gauche). Le recours aux cartons facilite l'expression de chacun. De plus, chaque carton (chaque idée) a le même poids et la même valeur ! Pour décrypter les logiques d'actions, comprendre les registres d'argumentaires évoqués par les parties et, aussi, repérer les systèmes d'alliance, une autre technique d'animation est issue de l'analyse sociologique de Boltanski. Le sociologue défend l'idée que l'Homme évolue au sein de plusieurs « cités » (une cité est une logique de justification basée sur une conception du bien commun) : cités civique, domestique, industrielle, de l'opinion, inspirée, marchande... Le groupe doit alors reconstituer ses propres cités, et donc les logiques d'argumentation qui lui appartient. Certes, toutes ces méthodes ont un côté atypique que l'on peut redouter. On retiendra pourtant qu'elles invitent à l'essentiel : une connivence entre acteurs. ■

MICHEL SCHLAIFER
ETCHARRY FORMATION DÉVELOPPEMENT

>>> Mél : michel.schlaifer@afmr-etcharry.com

12^e forum des gestionnaires

Regards croisés sur Natura 2000

On attend des participations à un séminaire professionnel des rencontres, des expériences présentées sous des « angles » inhabituels : la nouveauté de l'éclairage étant susceptible de débloquent des situations où les représentations mentales préalables empêchent la résolution d'un problème ou stérilisent la réflexion créative. Le douzième forum des gestionnaires qui s'est déroulé à Paris le 17 mars dernier invitait les participants à croiser leurs approches. Patchworks et aperçus, comme si vous y étiez...

AILLEURS

► L'occasion était donnée de faire un point sur Natura 2000 dans les vingt-cinq États membres. Comment sont perçues les directives (fardeau ou chance ?), quelles modalités de désignation des sites, quels instruments de gestion, quelle interprétation des termes utilisés, quel degré d'intégration dans la politique globale nationale ou européenne ?

>>> www.alterra.wur.nl

► En Allemagne, les sites sont souvent petits, fragmentés et dépourvus de zones tampons. Par contre, les critères d'évaluation de l'état de conservation ont été définis. L'Allemagne voit d'ailleurs plus loin et se préoccupe, hors les sites désignés, des interrelations fonctionnelles entre les écosystèmes et de la prise en compte des espèces strictement protégées sur l'ensemble du territoire (annexe IV).

>>> axel.Ssymank@bfn.de

TERRITOIRE ET ACTEURS

Quels sont les facteurs d'appropriation du projet par les socioprofessionnels (le curseur allant du rejet à la démarche active et volontaire) ? Plusieurs facteurs peuvent ainsi être identifiés :

► neutre : les caractéristiques écologiques et géographiques,

► négatif : mesure antérieure de protection déjà rejetée,

► ambivalent : les paramètres économiques liés au croisement Natura 2000 et développement territorial,

► positif : travail de concertation lié au Docob et *leadership* par un acteur politique ou socioprofessionnel qui porte le message Natura 2000.

>>> herve.coquillart@espaces-naturels.fr

EFFETS DES OUTILS

► Atouts et limites des dispositifs tels que la charte et la maîtrise foncière. « Enfant impécunieux » (mais viable) du Docob, la charte Natura 2000 est signée avec des propriétaires volontaires. Elle ne se substitue pas à la maîtrise foncière mais les engagements qu'elle implique peuvent être durables (bien que non rémunérés), accompagnés de bilans patrimoniaux (reste à voir leur nature : contractuelle ou réglementaire ?). La gestion déléguée après maîtrise foncière est de caractère technico-administratif, elle est coûteuse mais bien appropriée à de grands espaces et à des sites à forte pression touristique (qu'elle renforce souvent, au détriment de la biodiversité).

>>> www.petitesilesdefrance.fr

► Tisser sa toile ou comment mobiliser de façon cohérente les mesures Natura 2000 (contrats) et d'autres instruments de gestion patrimoniale : contrats d'agriculture durable (CAD), ceux au titre du Fonds départemental de gestion des espaces naturels, les programmes Life nature, les crédits d'investissement (État, Conseil général et Région), les partenariats entre les différents acteurs institutionnels, etc.

>>> www.pnr-massif-bauges.fr

Les actes du forum seront en ligne sur le site :

www.natura2000.espaces-naturels.fr (rubrique Outils). ■



Seuls dans la Dombes

Pêcheurs, ils ont signé un contrat Natura 2000. Et après ?

Sur les très grands sites Natura 2000 (Sologne, Dombes...), il est parfois difficile de trouver un opérateur légitime pour élaborer le document d'objectifs (Docob). Plusieurs coopérateurs, représentant les différents usages du site, assistés par des bureaux d'études, se lancent alors dans l'aventure. Mais que se passe-t-il après la signature du contrat, lorsque l'on entre

dans la phase opérationnelle d'animation du Docob ? En 2004, le groupement agricole foncier Letoublon, propriétaire de l'étang de Gropsire signait un contrat Natura 2000. Rencontre avec les propriétaires, très motivés, mais perplexes sur les actions à mener...

-7°C Ce matin sur l'étang de Gropsire. Le site Natura 2000 se donne des airs boréals. Dans la Dombes figée par le givre, les pêcheurs installent les filets dans un bras de l'étang, vidé au deux tiers quelques semaines auparavant.

Comme à chaque pêche annuelle, femmes et hommes se réchauffent autour d'un brasero avant de trier les tonnes de poissons attendues.

Épreuve supplémentaire, il faut casser la glace. D'abord, faire glisser les grosses plaques vers le fond de l'étang, puis briser les autres en menus morceaux. La vision est belle, quasi ethnographique : les

hommes pilent l'eau glacée avec des bouts de bois, les évacuent ensuite et constituent un land-art éphémère au milieu des jonchaies. Les pêcheurs déroulent les filets puis les resserrent progressivement vers la berge. Quelques poissons frétilent. Ça y est ! C'est la levée du filet ! Un pêcheur remplit une épuiette qu'il déverse sur la gruyère¹. Vite, nous nous installons autour de cette table pour trier scrupuleusement. Le premier filet a sélectionné les gros, les carnivores que l'acidité de l'étang favoriserait. Par ici, les brochets, par là les carpes...

À la pose, j'en profite pour interroger M. Letoublon, un des propriétaires du site et signataire d'un contrat Natura 2000. Je veux savoir comment il en est arrivé à cet engagement. « Nous avons

assisté à des réunions d'information pendant l'élaboration du document d'objectifs. Nous avons alors décidé de candidater. Ce sont les services de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) qui ont hiérarchisé les demandes sur l'avis d'experts de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Ils ont retenu l'étang de Gropsire pour son intérêt ornithologique et pour la qualité du milieu. Il y avait des critères de surface en eau supérieure à trois hectares, de pente inférieure à 20% sur au moins un tiers du périmètre de l'étang. Trente propriétaires ont ainsi été contactés. Mon frère et moi, nous avons réagi les premiers. Il n'y a pas eu de contrats pour tout le monde.

Au départ, le syndicat des propriétaires et des exploitants des étangs de la Dombes n'était pas favorable au projet Natura 2000. Mais il n'a pas donné de consignes aux propriétaires. D'ailleurs, sa position a évolué positivement. Le contrat nous engage à respecter le code de bonne conduite de l'étang dombiste. Il concerne la gestion des assècs, de l'évolage², de la pisciculture et la lutte contre des espèces indésirables. En gros, nous sommes sensés agir comme par le passé. » Rien n'aurait-il vraiment changé ? Je cherche à savoir si mon interlocuteur est vraiment au fait des contraintes du contrat. Je l'interroge aussi sur d'éventuelles modifications des pratiques de chasse. Il m'assure qu'il n'y a pas de modifications majeures à l'exception du lâcher de canards qui doivent provenir d'un élevage spécialisé en colvert un peu plus adapté à la vie naturelle que ceux d'aujourd'hui. Il m'explique aussi que le plomb vient d'être remplacé par la grenaille, mais « ce n'est pas une conséquence de Natura 2000 ».

PÊCHE ANNUELLE SUR L'ÉTANG DE DOMBES (ENTRE LA RÉGION RHÔNE-ALPES ET LA BOURGOGNE) • 1. LE TRI SUR LA GRUYÈRE (TABLE). • 2. POSE DES FILETS AU PETIT MATIN GIVRÉ. • 3. RELEVÉS DES FILETS. • 4. RAMASSAGE DES POISSONS À L'ÉPUIETTE.

suite page 24 ●●●

Je me rapproche du brasero, il fait froid. Les autres engloutissent rillettes et saucissons qui n'ont rien de superflus. Je fais de même tandis que M. Letoublon poursuit : « Le grand changement concerne les travaux d'entretien. Nous allons refaire le fossé de ceinture de l'étang et aménager les rives et berges de manière à ce qu'elles soient plus attractives pour la flore et la faune. Il devrait y avoir une expertise préliminaire. Il faudra aussi revoir le système de vannes et de grilles. Il devrait y avoir aussi d'autres améliorations, plus spécifiques à la faune, mais là, j'avoue, nous sommes dans le flou. En fait, nous manquons un peu de lisibilité. Par exemple, il est dit dans le contrat que 5 % des étangs engagés dans la procédure Natura 2000 seront contrôlés chaque année. Mais pour le moment, c'est tout ce que nous savons. Nous ignorons aussi s'il est prévu un suivi écologique de certaines espèces. En théorie, tout propriétaire qui souscrit au "Code des bonnes pratiques de l'étang dombiste" doit faire établir un diagnostic de l'état des lieux des habitats présents et du mode de gestion de l'étang. Il doit également suivre des recommandations visant à améliorer la qualité environnementale ou les résultats économiques de l'étang dans le respect des bonnes pratiques. Ce diagnostic obligatoire est gratuit pour les propriétaires. Il n'a pas été encore réalisé. Par exemple, nous avons constaté que la phragmite est en régression, nous ignorons pourquoi.

Mais vous savez... continue-t-il plus bas, il n'y a plus d'animateur de site. Notre seul interlocuteur est désormais la DDAF. Il nous faudrait des groupes techniques travaillant sur les mesures à prendre en faveur de la faune... »

Le triage reprend avec les fruits du deuxième filet : perches-soleils et gardons s'amoncellent. Attention à ne pas abîmer les écailles ! Pas de poissons-chats. Tant mieux, car le code de bonne pratique de l'étang dombiste prévoit la destruction à la chaux vive de cette espèce. Petite déception sur le visage de Mireille, la propriétaire : « L'année dernière nous avons deux tonnes ! » Benoît, le neveu, n'était pas venu depuis vingt ans. Il attendait une pêche quasi miraculeuse. Idéalisation d'enfant ou baisse de la ressource ? De l'avis du patron pêcheur, la quantité varie selon les années et les étangs, on ne peut pas tirer de conclusions hâtives. Sous ses ordres bon enfant, nos mains plongent dans une montagne grouillante qui se dérobe. Je cherche le poisson d'or qui fait exaucer des vœux. Par exemple : l'arrivée de nouveaux animateurs sur ces sites orphelins ! ■

HÉLÈNE DUBAELE - GIP ATEN

>>> Mél :

helene.dubaele@espaces-naturels.fr

1. Table de triage du poisson

2. Évolage. Période pendant laquelle les étangs sont pleins d'eau et donnent du poisson ; elle est suivie de l'assec. Ancien adjectif éveux ou evol qui signifie aqueux.

LA RIVIÈRE
DU SCORFF.
VALLÉE DU
PONT-CALLEC.

Loi Développement des territoires ruraux

Les collectivités locales au cœur du dispositif

En date du 23 février 2005, la loi sur le développement des territoires ruraux modifie la gouvernance des territoires Natura 2000. Les collectivités locales y prennent dorénavant un rôle prépondérant. Éclairage sur les changements et leurs conséquences juridico-politiques...

Concerté, discuté, volontaire... le mode de gouvernance des vastes territoires Natura 2000 offre aux collectivités territoriales un rôle prépondérant. Le législateur a marqué sa confiance aux acteurs locaux pour atteindre les objectifs de maintien ou de rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces présents dans les sites Natura 2000. Cette confiance a pris corps en 2001 avec la mise en place des comités de pilotage, outil innovant à la fois dans la taille, les modalités et les conditions de la concertation. Elle s'est trouvée renforcée lors de l'adoption de la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005.

Le comité de pilotage s'affirme désormais pleinement comme le cœur du dispositif de gestion des sites Natura 2000. Organe d'échange et de concertation, il n'est plus seulement associé à la démarche mais conduit en propre l'élaboration du document d'objectifs puis assure le suivi de sa mise en œuvre.

Membres de droit du comité de pilotage, les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent parmi eux le président du comité. Cette désignation intervient initialement pour toute la durée d'élaboration du document d'objectifs puis, une fois celui-ci approuvé, pour des périodes de trois ans.

Le comité de pilotage étant dépourvu de la personnalité juridique, le choix de son président doit obligatoirement s'accompagner de la désignation d'une collectivité territoriale ou d'un groupement chargé d'assurer, pour le compte du comité, les tâches administratives, tech-

niques et financières afférentes à l'élaboration du document d'objectifs puis au suivi de sa mise en œuvre. La collectivité territoriale ou le groupement désigné, sans nécessité d'un lien avec le président du comité, conclut avec l'État une convention définissant les modalités et les moyens d'accompagnement nécessaires au bon accomplissement de ses missions, qu'il peut effectuer en régie (les collectivités territoriales représentent d'ores et déjà un tiers des opérateurs Natura 2000) ou confier à un ou plusieurs organismes tiers choisis pour leur compétence et leur expérience dans la gestion des espaces naturels.

Dans tous les cas, les travaux du comité de pilotage doivent conduire, dans un délai de deux ans, à l'élaboration d'un document d'objectifs permettant de satisfaire aux objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces tout en tenant compte des activités économiques et de loisirs qui s'exercent sur le site. La mise en œuvre du document d'objectifs demande un engagement constant auprès des propriétaires, exploitants ou utilisateurs des espaces inclus dans le site afin de les sensibiliser et de les accompagner dans la démarche contractuelle de mise en œuvre du document d'objectifs.

Le réseau Natura 2000 se doit d'être un réseau d'échange, de partenariat, de mise en commun des compétences et des expériences. Il appartient aux représentants des collectivités territoriales, assumant la présidence de comité de pilotage ou les fonctions support, d'œuvrer en ce sens et de développer des synergies entre les sites abritant les mêmes habitats naturels ou

espèces ou présentant des problématiques similaires au regard des activités humaines qui s'y pratiquent.

L'État poursuit quant à lui son investissement pour une pleine réussite de cette politique publique. Les services de l'État assurent à cette fin un rôle d'impulsion, d'accompagnement, de contrôle et d'évaluation. À l'origine de la création du comité de pilotage, le préfet prévoit une représentation appropriée des acteurs locaux. Si les représentants des collectivités territoriales ne souhaitent pas assurer la présidence du comité et assumer les fonctions support, le préfet s'y substitue. En tout état de cause, les représentants de l'État apportent, au sein du comité de pilotage, leur concours et leur expertise technique aux autres membres.

Au moment d'approuver le document d'objectifs, le préfet veille au respect de l'obligation de résultat qui pèse sur la France pour la préservation du réseau écologique européen Natura 2000. Par la suite, il évalue périodiquement l'état de conservation des habitats et des espèces, et en informe le comité de pilotage.

Après les efforts consentis pour présenter un réseau cohérent de sites Natura 2000, le temps est venu d'une appropriation locale pleine et entière des objectifs de développement durable portés par Natura 2000. Le dispositif qui vient d'être décrit et le rôle accordé aux collectivités territoriales doivent y contribuer. ■

CYRILLE LEFEUVRE

DIRECTION DE LA NATURE ET DES PAYSAGES
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

>>> **Mél:** cyrille.lefeuvre@ecologie.gouv.fr

Signer une charte

Les propriétaires s'impliquent

Parmi les grandes innovations de la loi Développement des territoires ruraux : la possibilité, pour l'État, de contractualiser directement avec les particuliers pour se « mettre d'accord » sur des modalités de gestion de leurs propriétés. Si les décrets d'application sont à paraître, certains acteurs ont pris les devants en signant des conventions. C'est le cas de l'association Les petites îles de France. Association de propriétaires d'espaces littoraux, elle a œuvré à la mise en place de chartes dans le cadre de la loi. Ce type de conventionnement, balbutiant en France, est couramment pratiqué en Grande-Bretagne. La charte est un acte volontaire, contractuel, donc un contrat (malgré le nom) entre la puissance publique et les propriétaires. Pour cette raison, il doit rester simple et attractif. Sa durée de vie est de cinq ou dix ans. Pour l'essentiel, il s'agit d'engagements « à faire ou ne pas faire », engagements de diverses natures et en nombre limité, portant aussi bien sur l'ensemble que sur des parties homogènes du site.

Il n'y a pas d'obligation de résultats mais seulement obligation de moyens. Compte tenu du caractère volontaire de la charte, le contrôle consiste pour l'essentiel en une information sur la bonne exécution. Le coût des mesures de gestion est entièrement à la charge du propriétaire, la seule contrepartie financière pouvant être l'exonération de la taxe fiscale sur le foncier non bâti. Cette exonération, prévue par la loi, a un caractère symbolique. Pour exemple, on a chiffré vingt-cinq euros pour une île de 4,5 ha dans le Morbihan. Un bilan patrimonial en début et fin de contrat est réalisé par une autorité scientifique indépendante. Un suivi scientifique peut également être pratiqué en accord avec le propriétaire.

La charte peut ainsi représenter un substitut à la maîtrise foncière publique et une responsabilisation des propriétaires. Plus globalement, le contenu de la charte est la résultante d'un accord point par point avec le propriétaire sans qu'aucun cadre préétabli ne soit fixé. En revanche, certaines chartes ont déjà été signées, comme c'est le cas dans l'île Modé en Bretagne (se référer à l'association Les petites îles de France, voir ci-dessous). Sur le littoral par exemple, les propriétaires d'espaces naturels se sont exprimés favorablement pour la signature de chartes. Ils ont souhaité cependant que soient précisées les conditions d'établissement des engagements à souscrire. Ils marquent aussi leur préférence, en matière d'évaluation, pour la pratique périodique du bilan patrimonial. Aujourd'hui, le décret d'application relatif à l'établissement des chartes est à paraître, peut-être aussi un modèle de convention type sera-t-il établi par le gouvernement. Cependant, on retiendra que la force de cette démarche réside dans sa souplesse et sur l'accord mutuel. Le plus important est de pratiquer une concertation réelle avec les acteurs, et de bien distinguer la charte, engagement sans contrepartie financière, du contrat Natura 2000. ■

PROPOS DE **JACQUES LESCAULT**
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION LES PETITES ÎLES
DE FRANCE

>>> **Mél:**
association@petitesilesdefrance.fr



© Gaucher Malherbe - CG93

Des mesures fiscales en faveur des sites Natura 2000

Le droit

La loi a institué des mesures d'ordre fiscal concernant les sites Natura 2000.

► **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.** Elle est accordée pour les propriétés figurant sur une liste établie par le préfet. Le document d'objectifs doit avoir été approuvé et ces propriétés doivent faire l'objet d'un « engagement de gestion » (contrat Natura 2000 ou charte Natura 2000) conformément au Docob en vigueur. L'exonération est applicable pendant cinq ans à compter de l'année qui suit la signature du contrat ou l'adhésion à la charte. Elle est renouvelable.

Le préfet doit communiquer à l'administration des impôts la liste des parcelles concernées, ainsi que les modifications apportées à cette liste avant le 1^{er} septembre de l'année qui précède l'année d'imposition (article 1395 E code général des impôts. S'y reporter pour le détail).

► **Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales.** Les travaux de restauration et de gros entretien, effectués sur des espaces naturels compris dans un site Natura 2000, sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable. Les travaux doivent être effectués en vue du maintien de ces espaces en bon état écologique et paysager. Ils doivent avoir reçu l'accord préalable de l'autorité administrative compétente (article 31 I-2°-c quinquies code général des Impôts). Ces dispositions ont donné lieu à un décret d'application (D. n° 2006-1191 du 27 septembre 2006 : JO 29 sept. 2006 p. 14443) et une instruction fiscale doit intervenir.

► **Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations.** Les successions et donations, à concurrence des $\frac{3}{4}$ de leur montant, concernent des propriétés non bâties (et qui ne sont pas en nature de bois et forêts) incluses dans un site Natura 2000. Cette exonération est soumise à conditions. Ainsi, l'acte constatant la donation ou la déclaration de succession doit être appuyé d'un certificat, délivré par le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, attestant que les propriétés concernées font l'objet d'un engagement de gestion conforme aux objectifs de conservation de ces espaces.

L'acte doit également contenir l'engagement par l'héritier, le légataire ou le donataire, pris pour lui et ses ayants cause, d'appliquer, pendant dix-huit ans, aux espaces naturels concernés des garanties de gestion conformes aux objectifs de conservation de ces espaces (article 793 2.7° du code général des Impôts. S'y reporter pour le détail). Ces dispositions doivent faire l'objet d'un décret d'application. ■

FABIENNE MARTIN-THERIAUD
ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS

>>> **Mél:** **fabienne.martin-theriaud@espaces-naturels.fr**





© Laurent Pérignon - Parc des coteaux d'Avron

Mobiliser des fonds

2007 : une nouvelle ère pour financer Natura 2000

Janvier 2007 inaugure une nouvelle ère pour obtenir des fonds en faveur des projets Natura 2000. En effet, l'Europe a redéfini les règles du jeu des instruments financiers communautaires pour la période 2007-2013 (nouveaux règlements pour chaque fonds européen). Plutôt que de créer un fond exclusivement dédié à Natura 2000, la Commission européenne a choisi d'intégrer les financements dans les politiques sectorielles. Ainsi, quatre fonds européens permettent de participer au financement du réseau Natura 2000 en France : le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), le Fonds européen pour la pêche (Fep), le Fonds européen de développement régional (Feder), l'instrument financier pour l'environnement (Life +). Certes, toutes les procédures opérationnelles ne sont pas encore complètement établies et il conviendra de suivre l'actualité pour savoir comment financer des projets. Cependant, les grandes lignes sont d'ores et déjà arrêtées...

Catherine Teyssier qui œuvre à la direction générale de la Forêt et des affaires rurales explique : « Parmi les fonds européens permettant de financer les actions Natura 2000, le principal s'avère être le Feader, lequel s'appuie sur le second pilier de la Pac. Le budget alloué à la France pour sa concrétisation sur la période 2007-2013 s'élève à 6,44 milliards d'euros. »

Isabelle Jannot, de la direction de la Nature et des paysages, complète : « Le règlement du Feader se découpe en quatre axes. Un premier décline des actions liées à l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers ; un deuxième s'attèle à l'amélioration de l'environnement et de l'espace rural ; un troisième touche la qualité de la vie en milieu rural et la diversification de l'économie rurale ; le quatrième est l'axe leader qui permet de mobiliser des fonds au service de stratégies locales pour des actions de concertation et de gouvernance. »

En milieu agricole, la gestion des sites Natura 2000 est assurée par le programme agro-environnemental français, continue Catherine Teyssier. Celui-ci privilégie deux approches complémentaires : l'une vise un grand nombre d'agriculteurs par la mise en œuvre de pratiques simples devant améliorer l'état des ressources en eau et préserver la biodiversité. L'autre concerne des mesures plus ciblées et plus exigeantes. Il s'agit alors de mesures territorialisées répondant à des menaces localisées ou visant à préserver des ressources remarquables. Les sites Natura 2000 et les bassins versants prioritaires, définis au titre de la directive cadre sur l'eau sont concernés en priorité.

Le Feader permet également de financer les investissements liés à l'entretien ou à la restauration des sites Natura 2000 (contrats Natura 2000) sur les terres sylvicoles et sur les milieux ni

forestiers ni agricoles. Ces financements offrent des opportunités nouvelles, comme la possibilité de financer l'élaboration et l'animation des documents d'objectifs (Docob).

LA QUESTION EST ALORS PRAGMATIQUE, À QUEL GUICHET S'ADRESSER ? Catherine Teyssier poursuit : « En contrepartie des crédits européens, les financements de l'État pour la gestion des sites Natura 2000 relèvent de deux ministères :

- le financement des mesures agro-environnementales correspond pour l'essentiel à des crédits du ministère de l'Agriculture et de la pêche ;
- la contrepartie des contrats Natura 2000 hors milieux agricoles, de l'élaboration et de l'animation des Docob est, quant à elle, constituée des crédits du ministère de l'Écologie. Dans les deux cas, il est possible pour les collectivités locales de compléter ces financements. »

Retenons donc que, en fonction de l'action qu'il souhaite financer, un porteur de projet s'adressera à la DDAF (Direction départementale de l'agriculture et de la forêt), à la Draf (Direction régionale de l'agriculture et de la forêt) ou la Diren (Direction régionale de l'environnement).

Aujourd'hui cependant, le détail de chaque dispositif (quels investissements sont éligibles, à quel taux... ?) n'est pas encore définitivement arrêté. Trois programmes (toujours en cours de rédaction) définiront ces contours : le programme de développement rural hexagonal (PDRH) ; le programme de développement rural pour la Corse ; le troisième programme spécifique aux Dom, ne concerne pas Natura 2000.

Le PDRH (pratiquement rédigé) comprend également un volet national et un volet régional. Ce deuxième volet relève de la compétence du préfet de région qui a été chargé de définir les priorités de financement et leur montant.

Début 2007, le préfet rédigera un document de programmation régional dans lequel il précisera les dispositifs éligibles, les priorités de financement et leur montant. Pour cela, le préfet travaillera en concertation avec les collectivités et autres partenaires territoriaux. À l'occasion de cette concertation, les différents opérateurs de terrain du réseau Natura 2000 feront valoir la nécessité de mobiliser le Feader.

D'AUTRES FONDS POUR FINANCER NATURE 2000.

Trois autres fonds communautaires sont également susceptibles d'être mobilisés. Certes, leurs contours sont encore mal définis (à suivre au premier semestre 2007), mais retenons leur affectation :

- le Fonds européen pour la pêche (Fep) permet de financer les actions courantes de gestion en lien avec les activités liées à la pêche et l'aquaculture. Le Fep peut financer l'élaboration des plans de gestion des sites marins du réseau Natura 2000 dont la désignation devrait intervenir pour 2008. Il permet aussi des investissements en faveur du développement durable des zones de pêche et en faveur du développement de la faune et de la flore aquatiques ;

- le Fonds européen de développement régional (Feder) est géré directement par les régions. Il finance des actions de gestion d'espaces naturels ou des actions d'inventaires ;

- le Life +. L'instrument financier pour l'environnement, deuxième génération, porte sur trois types de projets : nature et biodiversité, politique et gouvernance environnementales, information et communication. Des projets pour la mise en œuvre de directives Oiseaux et Habitats peuvent donc être concernés par ce fonds qui ne sera mis en place que dans le deuxième semestre 2007. ■

RECUEILLI PAR MOUNE POLI



L'emploi rural écologique a de l'avenir

Nul doute : les contrats Natura 2000 représentent un atout important pour les territoires ruraux. L'expérience menée en région Rhône-Alpes ne contredira pas ces dires. Ainsi, au cours de l'année 2005 et dans le cadre du programme Life Nature et Territoires, trois organismes (l'Office national des forêts, l'Union régionale des communes forestières de Rhône-Alpes et la Diren) ont uni leurs forces pour développer un appui auprès des communes forestières et dynamiser l'utilisation de l'outil contrat Natura 2000 dans les forêts publiques. Il s'agissait par ce biais, de prendre en compte la conservation des habitats dans le cadre d'un développement durable des territoires.

In fine, douze contrats Natura 2000 ont été élaborés. Que les contextes soient différents (forêts communales, domaniales, départementales et privées), tous engagent pour cinq ans l'État et les bénéficiaires. Ils permettent aux propriétaires de réaliser des opérations visant à restaurer ou conserver des habitats naturels dans des conditions techniques et financières assurées par l'Europe et le ministère de l'Écologie. Ils représentent un montant d'opérations de 335 000 euros en cinq ans à mettre en œuvre sur les 450 ha de forêts concernés¹.

Pour les territoires ruraux, ces contrats Natura 2000 constituent une chance. La forêt joue de nombreux rôles dans les territoires : production de bois, maintien des sols et protection contre les risques naturels, paysage et fonction sociale d'accueil du public, conservation de la biodiversité, stockage des gaz à effet de serres... Or, depuis de nombreuses années, la valeur ajoutée de la matière première bois ne peut plus assumer seule le poids financier exigé pour répondre à l'ensemble des objectifs non-marchands de la forêt. Cette rupture a été confirmée depuis la tempête de 1999 et la chute des prix du bois.

L'outil technique et financier « contrat Natura 2000 » propose une solution partielle à cette situation de blocage puisqu'il reconnaît et finance le rôle de conservation de la biodiversité joué par la forêt en intervenant par le biais de crédits européens et nationaux (sous certaines

conditions : site Natura 2000, habitats naturels d'intérêt communautaire).

Cette nouvelle organisation oblige le monde forestier à repenser fondamentalement le sens de ses actions et à considérer que les interventions ne sont plus principalement dédiées à la production de matière première mais qu'elles consistent, aussi, à favoriser le développement de la biodiversité. Notons d'ailleurs qu'en finançant cette démarche, le citoyen européen reconnaît par là les rôles multiples de la forêt.

Autre atout : ces actions font appel à la main-d'œuvre rurale qui intervient traditionnellement dans les milieux agricoles et forestiers. Moyennant un encadrement technique leur permettant d'appréhender les exigences écologiques, les mêmes personnes peuvent donc continuer à exercer leur travail.

Ainsi, les contrats Natura 2000 permettent aux territoires ruraux de participer activement à l'effort de conservation de la biodiversité, dans un cadre économique fiable reconnu par la société et en favorisant l'emploi rural traditionnel. Ils confortent le développement durable des territoires. L'expérimentation rhône-alpine de 2005, générant 335 K euros de chiffre d'affaire, représente, à elle seule, l'équivalent de deux emplois à plein-temps d'ouvriers agricoles pendant cinq ans. Les perspectives d'engagements financiers de l'Europe, de l'État et des collectivités pour la période 2007-2013 autorisent les gestionnaires et propriétaires à envisager le confortement et le développement du système pour les années à venir. L'emploi rural à orientation écologique a de l'avenir. ■

FRANÇOIS-XAVIER NICOT
ONF RHÔNE-ALPES

>>> **Mél : francois-xavier.nicot@onf.fr**

1. Les treize familles d'opérations réglementairement éligibles ont été arrêtées au cours de l'année 2005, par une circulaire interministérielle puis un arrêté préfectoral de région précisant les modalités techniques et financières adaptées au contexte régional (circulaire DNP/SDEN 2004-3 et DGFAR/SDSTAR C2004-5046 du 24/12/2004 – Arrêté préfectoral de la région Rhône-Alpes n° 05-334 du 27/07/2005).



© Marie Ly



© Vincent Augé - ONF



>>> forêts du Risoux et du Massacre

Copie non conforme

Leur Docob sera remanié pour parvenir au financement des actions programmées

Responsable de la mise en œuvre de quatre documents d'objectifs jurassiens, dont le massif du Risoux et la forêt du Massacre, Vincent Augé aborde les difficultés de financement...

difficultés...

Natura 2000 est une façon novatrice d'aborder la conservation de la nature, que nous considérons comme très positive. Mais la jeunesse de cette procédure fait que tout n'est pas encore calé. Pour notre part, nous avons rencontré des difficultés d'ordre administratif. Les obstacles les plus importants ont été relatifs au financement des interventions: comment faire coïncider les actions prévues au Docob et les cadres réglementaires actuels qui fixent la liste des mesures éligibles au contrat Natura 2000? Sur les sites du Risoux et du Massacre, il a fallu presque deux ans, pour trouver une solution¹. En forêt, il n'y a que deux textes applicables aux financements. Il peut s'agir soit de financements des mesures forestières qui impliquent un bénéfice pour l'environnement, soit de mesures de génie écologique. Or, pour préserver le grand tétras, nous avons prévu des actions consistant en une adaptation des pratiques actuelles en futaie jardinée. Il se trouve que ces milieux ne sont pas éligibles au titre des mesures forestières classiques. Nous allons donc devoir modifier notre Docob pour entrer dans la case « génie écologique ». Cela change fondamentalement la donne. Au lieu d'agir sur les milieux encore favorables à l'espèce, nous allons viser la restauration d'habitats actuellement défavorables, en nous remettant au bon vouloir des propriétaires pour que l'entretien des secteurs favorables perdure. Mais cette question est plus générale. Par exemple, aujourd'hui, aucune mesure « sylvo-environnementale » n'est éligible aux financements. Nous tentons d'être entendus des responsables qui élaborent les textes et négocient avec l'Europe. Par nos contributions écrites, nous voulons démontrer que certaines mesures sont mal couvertes par les

textes actuels. Nous espérons que les textes pourront alors s'adapter.

Autre difficulté importante, plus juridique celle-là: pour agir, il faut avoir la maîtrise d'usage sur les sites. Or, ce n'est pas toujours le cas sur les sites dont nous ou d'autres opérateurs nous occupons. Sur le site de Bonlieu par exemple, nous avons deux zones de tourbières excessivement morcelées. Notre Docob propose qu'au moins une des tourbières, dégradée par assèchement et enrichissement, puisse bénéficier de travaux de rénovation hydraulique, de défrichage et d'entretien. Nous ne pouvons pas agir tant qu'une structure ne possède pas cette maîtrise d'usage. Il y a actuellement une cinquantaine de propriétaires et, depuis trois ans, notre énergie passe à la réalisation de concertation pour aboutir à cette maîtrise, avec l'appui de la Safer de Franche-Comté. Nous privilégions l'achat des tourbières, car les montants sont assez faibles. Nous envisageons également la signature de conventions de gestion telles que les baux emphytéotiques. Actuellement, nous en sommes à 50 % de surface acquise. Les autres 50 % nous demanderont encore plus d'efforts. Soit parce que les propriétaires sont inconnus, soit parce qu'ils ne veulent pas vendre. Il va certainement falloir convaincre la commune d'entamer une procédure de bien vacant pour récupérer les parcelles sans propriétaires identifiés. Le fait que le comité de pilotage soit dirigé par un élu peut-il changer la donne? Cela dépendra fortement de la personnalité de ce président et de son implication dans la procédure. ■

VINCENT AUGÉ
INGÉNIEUR ONF - JURA

>>> Mél: vincent.auge@onf.fr

© Claude Banderier - ONF



LE GRAND TÉTRAS EST VISÉ EN PRIORITÉ DANS L'ÉLABORATION DU DOCOB DES FORÊTS DU RISOUX ET DU MASSACRE (JURA).

1. Ceci grâce à l'appui de nombreux partenaires: Groupe Tétràs Jura, DDAF, PNR du Haut-Jura, collègues forestiers.

CI-CONTRE, DANS LES ALPES SAVOYARDES, LE SITE DE PERRON DES ENCOMBRES. CE SITE OFFRE À LA FOIS DES HABITATS ROCHEUX, DE FORÊTS ET DE PELOUSES. POUR LES ACTEURS DU TERRITOIRE, NATURA 2000 EST CONSIDÉRÉ COMME UN LABEL DE QUALITÉ.

Plus de lisibilité pour l'avenir

demandent les maires des communes forestières

Les nouvelles désignations de sites confirment une tendance déjà observée : les milieux forestiers sont fortement représentés dans le réseau français Natura 2000. Les élus cherchent alors à s'impliquer...

Natura 2000 en forêt communale

Les milieux forestiers sont fortement représentés dans le réseau français Natura 2000. D'emblée, quelques chiffres permettent de mesurer la portée de ces dires. On retiendra ainsi que 10 % du réseau Natura 2000 est constitué d'espaces forestiers ; que plus de 2500 communes, soit autant de maires, sont amenées à faire vivre les 620000 ha de forêts communales de ce réseau ; que ces espaces représentent 23 % de la forêt communale française. Le cadre est posé. L'enjeu est d'importance...

Aussi, afin de faciliter la tâche aux élus des communes forestières, une convention a été signée entre le ministère en charge de l'Écologie et la Fédération nationale des communes forestières (FNcofor). Intitulé « Natura 2000 en forêt communale », le programme d'actions s'étend sur la période 2005-2008 et reçoit le concours de l'ONF. Outre l'édition de guides techniques, l'expérimentation ambitionne d'organiser des journées régionales d'information mais aussi de mettre en place un appui quotidien, en fonction des besoins exprimés par les élus¹. Un échantillon de dix-sept sites, représentatifs de la diversité des sites forestiers Natura 2000 concernés par la forêt communale, sert de base de travail (cf. carte).

Le lancement de l'expérimentation s'est déroulé en mars dernier. Articulé autour de séances plénières et d'ateliers thématiques, un colloque

a réuni les acteurs de Natura 2000 en forêt. Rencontres, échanges d'expériences, mise à jour des connaissances, ces deux jours à Saint-Rémy de Provence ont également permis aux organisateurs d'identifier difficultés et préoccupations des élus locaux auxquelles ils devront répondre.

Nous apprenons ainsi que les appréhensions principales des élus relèvent d'un manque de lisibilité pour l'avenir. Le premier sujet sensible concerne le financement des actions de gestion issues des préconisations du document d'objectifs (Docob). Les élus craignent l'insuffisance de financements d'État et de l'Europe pour faire vivre les sites à la hauteur des objectifs fixés. Ils dénoncent aussi le manque de lisibilité quant aux financements à venir. Quelles seront les conséquences financières pour leurs collectivités ? Quels moyens seront mobilisés au cours de la prochaine programmation 2007-2013 ?

Par ailleurs, le monde forestier considère que la circulaire du 24 décembre 2004, qui institue et fige treize mesures forestières, constitue un cadre trop rigide qui ne permet pas d'appliquer les préconisations des Docobs. Comment faire évoluer ces mesures afin d'améliorer la gestion forestière des sites Natura 2000 ?

La question est aussi de savoir quels « plus » peuvent être apportés par la contractualisation en forêt des mesures dédiées aux milieux non agricoles et non forestiers (par exemple, clairière intra-forestière) ?

Trop peu de contrats Natura 2000 sont signés en milieu forestier. En effet, ce milieu ne constitue pas toujours une priorité de préservation. On peut alors s'interroger : comment dynamiser cet outil auprès des collectivités ?

De même, si la loi de Développement des territoires ruraux² modifie les règles de gouvernance des sites et donne aux élus la possibilité de présider le comité de pilotage et le comité de suivi, les avantages pour les communes forestières n'apparaissent pas clairement. Le flou existe aussi en ce qui concerne la mise en compatibilité de l'aménagement forestier et du document d'objectifs. Cette notion interprétable de diverses manières suscite de nombreuses interrogations de la part des acteurs intervenant en forêts publiques.

Le cadre réglementaire prévoit également des évaluations d'incidence sur les sites Natura 2000. S'appliqueront-elles en forêt, dans quelles conditions ? Seront-elles systématiques avant les travaux d'exploitation ?

Pour rassurer, convaincre et dynamiser Natura 2000 en forêt communale, le réseau de la FNcofor (principalement des élus) entend prendre le temps de répondre à ces questions. ■

MARIE LY

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRES

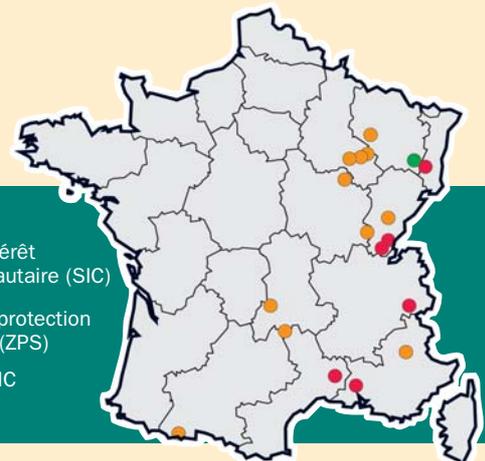
>>> Mèl : m.ly@fncofor.fr

1. La FNcofor travaille aussi en partenariat avec les communes forestières de Rhône-Alpes et l'ONF qui animent une action de communication autour de Natura 2000 destinée aux élus de Rhône-Alpes dans le cadre du projet Life Nature et Territoires.
2. 23 février 2005.

Sites forestiers Natura 2000

1,86 MILLION HA DE FORÊT (38 %) SONT CLASSÉS SITES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE (SIC), TANDIS QUE 1,8 MILLION HA (40 %) SONT CLASSÉS ZONES DE PROTECTION SPÉCIALE (ZPS). LA MOITIÉ DE CES ESPACES SONT EN FORÊT PUBLIQUE (QUI REPRÉSENTE UN PEU MOINS DU TIERS DE LA FORÊT FRANÇAISE).

-  Site d'intérêt communautaire (SIC)
-  Zone de protection spéciale (ZPS)
-  ZPS et SIC





© Communauté de communes des coteaux de la Haute Seille

« Un atout ? Mon âge »

Ce qui intrigue quand on connaît votre fonction, c'est votre statut de consultant. Vous n'êtes pas salarié de la Communauté de communes. Il n'y a pas de lien de subordination entre la collectivité locale et vous. Quelle différence cela fait-il ?

Effectivement, je suis consultant. Je travaille donc à mi-temps pour d'autres clients. Ce statut libéral n'a pas d'influence sur le contenu de mes missions. Néanmoins, pour avoir occupé ce même poste pendant neuf mois en contrats salariés successifs, je peux dire que j'ai gagné en liberté. Un salarié a une obligation de présence et des horaires définis. Aujourd'hui, j'organise mes journées plus librement. Je prends des rendez-vous à l'extérieur sans me sentir contraint. Cette souplesse est un avantage pour moi, mais aussi pour l'employeur sur un poste où la charge de travail est très variable et dépend, pour une part, de partenaires extérieurs. En revanche, pour ceux-ci, il n'y a pas de changement.

En fait, vous êtes un chargé de mission délégué...

On peut dire cela comme ça. C'est une solution qui nécessite un rapport de confiance entre les contractants mais elle peut convenir quand la collectivité ne souhaite pas avoir de salarié.

Que faites-vous exactement ?

Le site fait environ 1500 ha. C'est une vallée en bordure du premier plateau jurassien. L'agriculture est en forte déprise. Il y a un peu d'exploitation forestière. En été, la pression touristique est forte à Baume-les-Messieurs... Mon rôle est d'initier l'application du document d'objectif. Je suis écologue. J'ai une formation scientifique en sciences naturelles. Par ailleurs, j'ai été enseignant. J'ai aussi un DESS « Espace rural et environnement ». Cette formation à dominante scientifique m'est directement utile pour bien cerner les objectifs de préservation.

Votre formation scientifique vous confère-t-elle une autorité ?

Rencontre avec
Hervé Bouard

CONSULTANT ENVIRONNEMENT.
ANIMATEUR D'UN SITE NATURA
2000 POUR LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DES COTEAUX DE LA
HAUTE SEILLE (JURA).

Ses missions

- ▶ Préparer et accompagner la concertation.
- ▶ Rédiger des documents d'étape.
- ▶ Identifier des objectifs pour la conservation des habitats, les proposer au comité de pilotage.
- ▶ Définir des modalités de gestion pour la conservation des habitats.
- ▶ Mettre en place le suivi de l'état de conservation des habitats.
- ▶ Contribuer à la communication.
- ▶ Réaliser l'inventaire et le diagnostic de l'existant sur le site.
- ▶ Cartographier les habitats.
- ▶ Identifier les acteurs et leurs intérêts respectifs.
- ▶ Identifier les données liées à l'activité humaine : régime foncier, modes d'exploitation, réseaux de circulation, outils de planification existants, politiques publiques...

Pas dans tous les domaines, mais globalement je joue « le pivot ». Sur le site, il y a des compétences très pointues : un spécialiste du faucon pèlerin, le conservatoire botanique de Franche-Comté... Je suis en position d'analyser ces compétences et de voir si elles ont une utilité pour l'animation du site. Je suis consulté par les communes, le conseil communautaire, les élus, pour savoir si tel projet est en accord avec l'application du Docob et si l'on peut concilier les différents objectifs. On travaille aussi en collaboration avec la DDA, la Diren, la chambre d'agriculture, la DDE...

Votre travail intègre une part administrative et une part de communication, cela nécessite-t-il une formation initiale spécifique ?

Un scientifique très pointu qui ne manifesterait aucun intérêt pour le fonctionnement de notre société aurait certainement des difficultés à s'impliquer dans ce travail. Pour convaincre, il faut beaucoup écouter, parler, comprendre. Il faut trouver un langage commun pour faire accepter la notion de patrimoine naturel. On doit se transformer en une sorte d'hybride avec des compétences scientifiques, des qualités de communication et devenir un parfait technicien, capable de monter des dossiers financiers et administratifs.

Si vous deviez recruter votre remplaçant, que lui demanderiez-vous ?

Un minimum de compétences scientifiques mais aussi de l'humilité et de la modestie. Le pire est encore de se positionner en tant qu'expert infallible qui tient un langage savant.

Vous avez d'autres atouts dans votre jeu ?

Je ne sais pas. Mon âge m'apporte sans doute une expérience des rapports humains qui m'est très utile. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas être chargé de mission à vingt ans, mais ce n'est pas idéal. Il vaut mieux avoir un peu vécu pour faire ce métier-là. ■

RECUEILLI PAR MOUNE POLI

>>> Mél : hb.bouard@libertysurf.fr



La parole à
**Véronique
Delmas**

CHARGÉE DE MISSION NATURA 2000
EN SEINE-SAINT-DENIS.

«Je suis géographe»

En général, le chargé de mission Natura 2000 possède un profil d'écologue. Ce n'est pas le cas en Seine-Saint-Denis. En effet, le site est assez particulier. Tout d'abord, il s'inscrit dans un environnement urbain où la densité de la population approche les 6 000 habitants au km². Ceci explique que nous connaissions une très forte fréquentation. La Zone de protection spéciale (ZPS) accueille plus de deux millions de visiteurs par an. En outre, il s'agit d'un site constitué de quatorze parcs : un réseau d'espaces en grande partie renaturalisés et des forêts.

Et puis, troisième élément à prendre en compte, le fait que ce multisite compte trois types de gestionnaires : l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France, quatre communes¹ et le Conseil général qui gère plus de 60 % de la ZPS.

Globalement, ce site concerne une très grande multiplicité d'acteurs. Outre les gestionnaires, les dix-neuf communes concernées par le périmètre de la ZPS, le Conseil général organise depuis de nombreuses années des partenariats, notamment à travers son Observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU).

Vous comprenez pourquoi ma tâche principale consiste à animer et à coordonner les acteurs du site. L'enjeu, pour la structure porteuse de l'élaboration du Docob, est de tirer parti de cette multiplicité d'acteurs et de leurs compétences. Je dois organiser, en outre, les échanges transversaux entre les différents acteurs, afin qu'il en résulte une meilleure appropriation du contenu du Docob.

En Seine-Saint-Denis, le profil du poste suppose plutôt une personne dont la formation a trait aux interfaces Homme/nature. Pour ma part, je suis géographe et dispose d'une formation à l'aménagement du territoire. Cette dimension est d'ailleurs essentielle car elle me permet de mettre en place une veille urbanistique, de façon à s'assurer que les nombreux projets urbains (infrastructures, habitations...) sont réalisés en cohérence avec l'objectif de préservation de la biodiversité. En effet, les quatorze parcs sont, pour la plupart, des «cœurs verts» au sein de la ville.

Notre métier de chargé de mission englobe aussi un fort volet communication. Ceci est particulièrement prégnant ici puisque nous pouvons potentiellement sensibiliser un million et demi d'habitants. Par conséquent, devant l'enjeu que cela représente, le choix a été fait de confier cette fonction à un autre chargé de mission. ■

>>> Mél : vdelmas@cg93.fr

1. Coubron, Montreuil, Neuilly-Plaisance et Rosny-sous-Bois.

DÉFINITION DU POSTE

■ Fonction

▶ Le chargé de mission contribue à l'application des directives Habitats et Oiseaux ayant pour objet la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore (*directives UE 92/43 et CEE 79/409*).

▶ En tant que chef de projet, il élabore, en concertation avec les acteurs locaux, le document d'objectifs d'un site Natura 2000 et les documents techniques qui s'y rapportent.

▶ Il recherche et synthétise les données concernant la gestion du site, recueille les avis, prépare et anime les groupes de travail, fait des propositions au comité de pilotage et aux services de l'État et participe à l'animation du comité de pilotage.

▶ Il suit la réalisation technique des documents de communication.

■ Responsabilité et autonomie

▶ Le chargé de mission est employé par l'opérateur local qui assure la réalisation du document d'objectifs du site Natura 2000.

▶ Il ne représente pas les intérêts de la structure qui l'emploie.

▶ Il peut, dans certains cas, être amené à encadrer une équipe technique.

▶ Il est en contact avec tous les acteurs concernés par le site. Le comité de pilotage du site examine, amende et valide par étapes ses propositions sous la responsabilité de la structure opérateur.

COMPÉTENCES REQUISES

■ Savoirs

▶ Connaissances générales en écologie.

▶ Connaissances législatives et réglementaires en matière de protection de l'environnement.

▶ Connaissance des problématiques des différentes catégories d'acteurs du milieu rural.

▶ Connaissance des compétences de l'Union européenne, de l'État et des différentes collectivités territoriales.

▶ Connaissance des grandes politiques publiques communautaires et nationales en milieu rural : agriculture, forêt, environnement, tourisme, urbanisme...

▶ Connaissance des méthodes de traitement des données.

▶ Connaissance concrète du site dans sa dimension humaine : approche économique, socio-politique, juridique et culturelle.

▶ Connaissance du site sur le plan naturaliste : localisation des habitats.

▶ Connaissances naturalistes fines adaptées au site : espèces et habitats, évolutions possibles de ces habitats.

■ Savoir-faire

▶ Animer un groupe.

▶ Créer les conditions d'une prise de décision concertée.

▶ Rédiger des documents clairs et informatifs.

▶ Identifier les groupes d'acteurs, décoder leurs stratégies, repérer les enjeux de pouvoir.

▶ Planifier et coordonner une action impliquant plusieurs partenaires.

▶ Faire passer un message adapté à son interlocuteur.

▶ Développer un réseau de référents.

▶ Collecter, traiter et diffuser l'information.

▶ Savoir se présenter.

▶ Hiérarchiser des données en vue de dégager des priorités pour l'action ou d'identifier les résultats d'un suivi.

▶ Exploiter, transposer et valoriser les résultats de la recherche et des innovations techniques.

▶ Évaluer des coûts de gestion.

▶ Formuler une demande en vue de passer commande à un prestataire (cahier des charges) ou de déléguer une activité à un assistant.

▶ Suivre et contrôler la réalisation d'une activité confiée à un tiers.

▶ Construire et mettre en œuvre un protocole d'inventaire naturaliste.

▶ Utiliser des méthodes de traitement informatique des données.

▶ Construire des documents cartographiques clairs et informatifs.

■ Savoir-être et aptitudes

▶ Qualité relationnelle pour mobiliser des partenaires multiples aux intérêts parfois contradictoires.

▶ Qualité d'écoute.

▶ Capacité d'analyse et de synthèse.

▶ Capacité d'organisation.

▶ Aptitude à travailler en réseau.

▶ Aptitude à travailler dans la durée.



© Laurent Perignon

Parc des châteaux d'Arzon

l'enquête

Le Cemagref confirme

le rôle fondamental des chargés de mission

Comment les opérateurs de sites Natura 2000 perçoivent-ils les espaces dont ils ont la charge? Dans quel contexte précis ces sites ont-ils été créés? Avec quels outils, quelles difficultés? Pour répondre à ces questions, le Cemagref a ouvert une enquête¹ auprès des opérateurs locaux². Les 192 réponses comptabilisées permettent de dresser un tableau représentatif de la gouvernance des sites Natura 2000.



© Manuelle Glasman

RÉUNION
D'INFORMATION
POUR LES
PROPRIÉTAIRES FONCIERS
AFIN DE LES INCITER À SIGNER UN
BAIL OU UNE CONVENTION AVEC
L'EXPLOITANT DE LEUR PARCELLE.

L'HISTOIRE DU SITE PARI MI LES FACTEURS FAVORABLES. Interrogés sur les facteurs favorables à la création du site Natura 2000, 43% des opérateurs mettent en avant les protections et gestions préexistantes, désignant par là la connaissance du terrain et les relations déjà en place. Par ailleurs, 42% citent l'importance des relations humaines (24% la volonté des acteurs locaux; 18% l'expérience et le réseau relationnel de l'opérateur). Les caractéristiques du site (richesse écologique, taille...) ne sont citées qu'à 15%.

PARI MI LES FACTEURS DÉFAVORABLES. 48% des facteurs jugés défavorables à la gouvernance du site concernent les relations humaines (pour 20%, il s'agit du manque de confiance des acteurs, pour 17% de l'opposition locale et pour 11% de lourdeur administrative, due aux zonages superposés sur le site). Par ailleurs, 32% de ces facteurs concernent le site lui-même (taille trop grande et contexte agricole, urbain ou industriel); 11% des réponses citent le manque d'information et l'isolement des opérateurs et 9% le manque de moyens financiers pour animer la rédaction du document d'objectifs (Docob).

LES DIFFICULTÉS D'ÉLABORATION DES DOCOBS. Évaluées en nombre de réunions et en durée, les difficultés à élaborer les Docobs sont corrélées au nombre de communes dans lesquelles s'inscrit le site (pour 95 Docobs extraits de notre échantillon). En totale logique avec les paragraphes précédents, les facteurs historiques et le type de relations existant entre acteurs constituent une difficulté aussi importante que celle des éléments liés à l'étendue du territoire. L'étude confirme ainsi le rôle fondamental des chargés de mission et le poids des situations originelles.

D'autres causes de difficultés sont également à souligner. Il s'agit de la déprise agricole (absence d'acteur pouvant gérer l'espace), des conflits d'usage (tourisme, loisirs) et de la superposition de zonages préexistants.

LES ATOUTS DE NATURA 2000. Parmi eux, les acteurs locaux citent principalement la concertation (38%) et les caractéristiques du site (19%). À ces éléments, ils ajoutent: la connaissance du site, la protection et les outils de développement économique et les apports financiers. Ainsi, l'identité du territoire et sa reconnaissance à travers un processus de concertation sont

des éléments clés de la bonne perception de cette procédure par les acteurs.

CRAINTES ET HANDICAPS. S'exprimant sur ces points négatifs (cf. graphique), les acteurs locaux indiquent qu'il s'agit à 52% de «peurs pour la propriété privée», aux contraintes que pourraient imposer Natura 2000 et au manque d'information. 16% des acteurs soulignent un manque de confiance envers ce qui est imposé «d'en haut». Ainsi, le mode de gouvernance des sites Natura 2000 subit les erreurs de communication du passé et ne rassure pas quant à son devenir. Celui-ci est d'ailleurs intimement lié aux moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par les Docobs. En effet, 19% des remarques dénoncent «le manque de moyens financiers et d'animation». L'arrêt des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) et la mise en place du Contrat d'agriculture durable (CAD) ont remis en question la pertinence de l'outil contractuel. À cet effet, plusieurs opérateurs soulignent les difficultés d'adapter les mesures du Docob avec les exigences du CAD.

On notera encore que 10% des remarques négatives concernent la superposition des zonages, générant de ce fait une confusion entre des mesures liées à Natura 2000 et celles relevant d'autres procédures (refus de permis de construire fondé sur les textes d'un site classé mais argumenté par la mairie en référence à l'appartenance à une zone Natura 2000). S'ajoutent à cela les critères d'écoconditionnalité de la nouvelle Politique agricole commune.

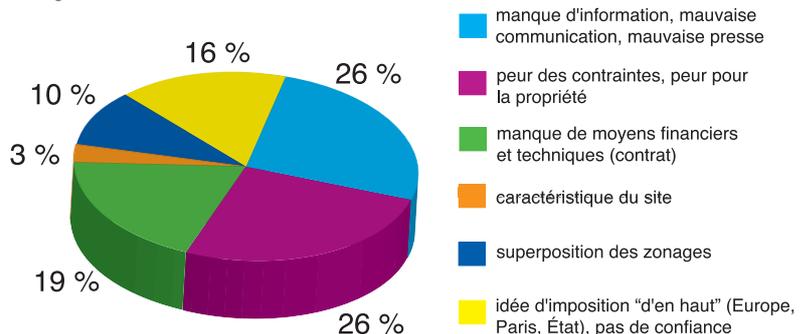
La part importante du relationnel, la nécessité de bien informer tous les acteurs, l'attente forte d'une contractualisation réussie, mettent en avant le rôle d'animation dans l'élaboration d'un Docob mais aussi, au-delà, dans sa mise en œuvre. ■

>>> Mèl: sylvie.vanpeene@cemagref.fr

SYLVIE VANPEENE-BRUHIER
CEMAGREF - UNITÉ DE RECHERCHE ÉCOSYSTÈMES MONTAGNARDS

Les éléments qui gênent le fonctionnement de Natura 2000

Source : Cemagref





© Christophe Camus - PNR Livradois-Forez



© Ariel Galobardès

>>> **Conservatoires d'espaces naturels**

Les deux premiers baux ruraux à caractère environnemental signé en juillet



Premier contrat de ce type en France, la signature d'un bail incluant des clauses environnementales a été officialisée le 18 juillet dernier, sur la commune de Valcivières (63) dans le parc naturel régional du Livradois-Forez. Il répond aux nouvelles dispositions de la loi d'orientation agricole de 2006.

Y voyant l'opportunité de renforcer le partenariat avec les agriculteurs pour la gestion de son réseau de sites, le conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne a, dès la parution du décret (voir article page 16), décidé de signer ce type de bail. En effet, le conservatoire a fait le choix, depuis de nombreuses années, du partenariat avec les agriculteurs pour la gestion de son réseau de sites. Il collabore actuellement avec une cinquantaine d'agriculteurs sur la région.

Dans la mise en place de ces collaborations, les contraintes liées au statut du fermage ont conduit le conservatoire à privilégier jusqu'à maintenant une diversité de contrats comme les baux Safer, les prêts à usage, les conventions de mise à disposition, les conventions pluriannuelles de pâturage... Or, même s'ils s'appuient sur un rapport de confiance avec les agriculteurs, ces contrats n'offrent pas systématiquement des garanties fortes, et peuvent constituer un obstacle pour le partenariat sur le long terme.

Ce nouveau bail concerne des parcelles de prairies et de zones humides situées dans une vallée montagnarde du Haut-Forez, au sein d'un site classé et d'un zonage Natura 2000. D'une durée de neuf ans, il a été signé avec deux éleveurs producteurs de fourme d'Ambert fermière qui viennent de s'installer dans le cadre d'un Gaec.

Élaborées conjointement avec l'éleveur, les clauses environnementales intégrées au bail (dates de pâturage, mise en défens de certains secteurs, modalités de suivi...) doivent permettre de pérenniser l'intérêt patrimonial du site tout en garantissant les droits agricoles. La signature de ce premier contrat en France trouve tout son sens sur ce site où qualité des produits agricoles et qualité environnementales sont étroitement liées, et devrait ouvrir la voie à d'autres signatures. Preuve en est : un bail du même type a également été signé en juillet par la Ligue pour la protection des oiseaux dans le marais poitevin. ■

PIERRE MOSSANT

DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE DES ESPACES ET PAYSAGES D'Auvergne

>>> **Mél:** pierre.mossant@espaces-naturels.fr

L'engagement d'un éleveur en faveur de la biodiversité

>>> **Serge Lubineau**

BERGER, ÉLEVEUR. A SIGNÉ UN CONTRAT NATURA 2000 SUR LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE GRAND-PIERRE ET VITAIN (41).

Serge Lubineau aime la campagne, la nature, ses chiens, l'odeur des herbes et ses chèvres, des roves à longues cornes. Cela fait quarante ans qu'il exerce ce métier : berger. Un métier qu'il « pratique » en famille avec Sylvie, son épouse, et ses enfants, Thibault et Amélie (13 et 14 ans), lesquels viennent volontiers « donner la main » et accompagner la transhumance.

Il y a quatre ans, Franck Bezannier, gestionnaire de la réserve, est venu lui demander s'il accepterait de faire pâturer ses bêtes sur certaines zones de l'espace protégé : trente hectares (répartis en plusieurs lieux) sacrément embroussaillés, puisqu'ils n'étaient pas entretenus depuis 1970. Il a dit oui. Les conditions financières lui paraissaient acceptables, et Franck lui a promis qu'il n'aurait pas à s'occuper de la partie administrative du dossier.

Par ailleurs, Serge savait que ses trois cents bêtes n'auraient pas à s'en plaindre. Ce pâturage nouveau leur offrirait une végétation variée : des pelouses, des prairies, des broussailles, qu'elles adorent ! Le berger voyait aussi qu'il leur procurerait un complément alimentaire non négligeable.

Le contrat Natura 2000, Serge admet que c'est une opportunité nouvelle. Seul, il n'aurait pas occupé ces espaces : trop loin, trop cher, pas rentable. Expliquant que c'est beaucoup de déplacement et de surveillance supplémentaire (la plupart des parcelles sont situées à quatre ou cinq kilomètres de la bergerie), il avoue aussi que cet accord lui permet d'économiser le pâturage des terrains situés à proximité de l'exploitation, sur lesquels il peut alors mettre ses ovins en hiver.

Mais vite, on revient à son choix de vie, qui est la plus solide motivation de son engagement dans la réserve : « les déplacements se font à pied, on choisit le week-end car les automobilistes ont plus de temps ; ils nous observent ; prennent des photos, c'est folklorique. Les amis et les enfants sont là aussi. Et si on travaille beaucoup, on a le privilège d'être dans la nature, d'entendre les oiseaux. »

Mais l'homme est sensible, aussi, aux atouts écologiques de son travail. Il aime dire que ses brebis ont fait du bon boulot. Et c'est vrai qu'elles ont bien amélioré la qualité des pelouses. Elles ont apporté de la fumure et réensemencé les terrains les moins enherbés.

Plus tard dans la conversation, il rappellera – sans se plaindre – que si on ramenait le revenu d'un éleveur au prix de l'heure travaillée, on serait largement en dessous du RMI. Pourtant, il n'est pas question d'arrêter ! Les relations avec Florence (c'est ainsi qu'il l'appelle), la nouvelle gestionnaire, sont excellentes. « Je pense pouvoir renégocier certaines choses en son temps, explique-t-il. Les chemins ne sont pas carrossables, il nous faudrait un véhicule. Mais surtout, j'aimerais revoir le plan de pâturage. En ce moment, par exemple, il pleut, l'herbe repousse et nous pourrions repâturer mais le contrat vise à limiter les passages. Je demanderais donc que le temps de pâturage soit plus souple et plus fonction des réalités du terrain. Cela me semble acceptable, dès lors qu'on respecte les finalités du contrat. »

Avec le même ton calme qui a prévalu tout au long de l'entretien, il conclut qu'il a confiance : « Florence est quelqu'un de terrain, avec elle cela va se faire. » ■ **MOUNE POLI**

>>> **Mél:** Florence Niel - f.niel.cdpne@orange.fr